

Projet Fonsante: Suez: Réunion publique aux Adrets 25/05/2018

mardi 22 mai 2018



Fontsante : un projet controversé

Déjà, lors d'un conseil municipal en avril, le maire Nello Broglio avait informé les élus du projet d'implantation d'un pôle multifilière sur le site des anciennes mines de Fontsante, présenté par le groupe Suez en partenariat avec la société Pasini et Engie Green.

Son objectif : réceptionner, trier et valoriser les déchets du BTP – et flux associés provenant du territoire –, ouvrant la possibilité aux départements voisins de venir stocker leurs déchets.

Avis défavorable

« Si on considère que la durée de stockage est de 30 ans, ce sera près

de 12 millions de tonnes de déchets qui transiteront sur le site, qui est la propriété de la ville de Callian et situé sur la commune de Tanneron. Ce sera 90 à 150 camions de 20 tonnes utiles par jour, 6 millions de tonnes de déchets non dangereux et inertes qui seront stockés sur le site, a précisé le premier magistrat. La frontière de la commune des Adrets se trouve à 100 m du site et les premières maisons adrechoises sont situées à 730 mètres, alors que les premières maisons de la commune de Tanneron sont à 3,5 km du site et celles de Callian à 6,2 km ».

Un avis défavorable à ce projet a été voté à l'unanimité par les élus.



Nello Broglio. (Photo Ph. A.)

importants de circulation à l'entrée du village. Sans parler de l'image désastreuse des Adrets, censé représenter le poumon vert de l'est Varois au centre de l'opération Grand Site Estérel.

En dehors de l'amiante qui est insoluble dans l'eau, tous les autres polluants le sont, donc le lessivage par l'eau de pluie produira des lixiviats, pollués et donc dangereux sur un site en présence de galeries et de puits susceptibles d'entraîner une pollution du lac.

Cité par la municipalité, le professeur Marcel Barbero, expert du programme interdisciplinaire de recherche en environnement du CNRS comité eau, notait des « incohérences » dans les conclusions des études fournies par la commune de Callian. Il confirme la dangerosité du site, notamment par la présence d'éléments toxiques abandonnés par les exploitants de l'ancienne mine.

Une réunion publique sur ce thème, en mairie des Adrets, aura lieu le vendredi 25 mai à 18h30.

V. G.

Un peu d'histoire

Le site de Fontsante est une ancienne mine de feldspath-fluor, dont l'activité a cessé en 1987. Il a une superficie de 90 ha environ et dispose d'un accès rapide sur l'autoroute A8. Il jouxte le classement de l'Estérel mais n'en fait pas partie et un tiers de sa surface est classé en zone de protection des eaux du barrage de Saint Cassien.

Et aujourd'hui encore, la commune s'oppose fermement à ce projet compte tenu des dangers qu'il présente: pollution du lac de Saint-Cassien (réservoir d'eau potable pour les communes de l'est Varois et de l'ouest des Alpes-Maritimes) et désagréments d'une exploitation intensive auxquels seront soumis seuls les Adrechois. En effet, il faut prévoir des troubles

Je ne veux pas intervenir ici pour ou contre le projet; votre démarche est respectable et citoyenne. Je veux seulement apporter des éléments de connaissance pour vous permettre de mieux apprécier le sujet.

Auteur et animateur du site pays de Fayence depuis 2005, je me suis intéressé à l'ex mine de Fonsante en raison de mon histoire personnelle; je suis ingénieur des mines; j'ai fait de l'exploitation minière aux charbonnages de France puis de l'ingénierie minière à travers le monde. Cela durant 40 ans; me voici en bonne fin de carrière!!!! ouf! j'ai travaillé avec Sogerem, l'ex exploitant de Fonsante sur des projets en Algérie et en Inde. J'ai été renseigné sur la mine par une publication de l'univers minéral, puis par d'anciens agents de la mine dont Alain Eloi chef des ateliers.

Concernant la mine, celle-ci est exploitée depuis le milieu de 19^e siècle, bien avant la création de Tanneron par détachement de Callian en 1867. On y extrayait, proche de la surface, par des galeries accessibles à flanc de côteau, du spath fluor, connu pour ses propriétés de diminuer la température de fusion des mélanges de silice, chaux et alumine dans la production de verres et de céramiques. Ce type de production à faible volume a continué pendant tout le début du 20^e siècle jusqu'à la guerre. Après la guerre, on a commencé à utiliser le spath fluor comme fondant dans la production de fonte au haut-fourneau; cela abaissait la température de fusion du laitier - mélange silice chaux et alumine - d'où une séparation plus facile de la fonte de fer et du laitier. C'était US Steel à Pittsburgh Pennsylvanie le principal client.

L'exploitation moderne de la mine, pour produire plus et à moindre coût, a commencé dans les années 1960... par le creusement d'un puits puis son approfondissement pour aller jusqu'à la base du gisement qui était constitué de veines sub verticales plus ou moins épaisses. Le fond du puits était à la cote 60. Le fond du lac Saint-Cassien est à la cote 174 bien au dessus. L'exploitation moderne a donc duré de 1965 à 1987.

Le gisement était constitué de 20 filons sub verticaux s'étendant d'ouest en est sur environ 800m, d'une épaisseur variant entre 40cm et 1.5-2m. Du sud au nord, les filons se succèdent sur environ 2.5km.

Le minerai extrait était insuffisamment riche en fluorine (carbonate de fluor CaF₂); il fallait l'enrichir; ce qui impliquait un broyage fin à moins de 0.15mm puis traitement par séparation du produit le plus riche, dans

des bacs de flottation, où la fluorine était extraite par dessus, et des sables dits stérile, extraits par dessous. Ce sont ces sables qui ont été déposés sur l'aire où se trouve aujourd'hui le club d'aéromodélisme.

L'ex mine est sortie de l'inventaire minier; et comme il ne s'agit pas de produits dangereux pour la santé, l'ex mineur n'est pas tenu à une gestion ex-mine du site; comme c'est le cas par exemple à l'ex mine d'uranium les Bois Noirs dans le Forez près de Roanne.

J'en viens au projet Suez.

L'étude d'impact de Suez est en cours depuis déc 2017. Forages, sondages, géotechnique, analyses chimiques. Il y en a pour 1 an. Tout ceci suivant les règles de l'art de nos métiers dans les conditions d'aujourd'hui. Et surtout avec des impératifs spécifiés par [la Dreal PACA \(ministère de l'environnement\)](#) et les pompiers du Var. Le projet Suez tel que décrit sur mon site est un avant projet ayant servi à remporter l'appel à projets lancé par Callian. Il est bien précisé qu'il doit être suivi d'études détaillées d'une durée d'au moins deux ans. Et selon moi, c'est le minimum.

La première étape est la DDAE - Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale. C'est cela qui est dans les tuyaux aujourd'hui. [Voir ici de quoi il s'agit.](#)

Cela dit, les études amèneront à des modifications du projet, voire à l'abandon.... j'ai fait de telles études en mines durant 20 ans.

Alors l'émoi des NONISTES est pour le moins prématuré.

Sauf à considérer avec les Adrets que ce projet est NON acceptable définitivement, parce qu'il s'agit d'un 3è projet de traitement de déchets. Mais alors où mettre les déchets du BTP, sachant que toute construction publique ou privée c'est des excavations de profondeur pour des parkings et sous sols et/ou des démolitions de bâtiments anciens ou rénovés. On a besoin d'un exutoire pour les déchets inertes du BTP, terrassements et démolitions car on continue de construire partout avec des parkings souterrains de 10-15m de profondeur.

Quant au passage de la future LGV près de là je crois que c'est en tunnel et en dessous. Là aussi l'impact du passage à proximité de l'ex mine influe. Je n'ai aucune info, sauf que le maire des Adrets évoque un hub logistique à proximité de la sortie 39 de l'A8. Cohérence?

Et dernière précision, le projet Suez s'il se fait ne pourra durer plus de 20 ans car il n'y aura pas la place pour les déchets inertes ultimes qui seront produits; on compte en effet, que la valorisation par recyclage des déchets porte sur 65-70% des déchets. La durée de 30 ans, c'est la durée du bail conclu avec la commune de Callian.